

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES PROPOS DE L'HON. FLORA MACDONALD RAPPORTÉS DANS UN JOURNAL

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le Président, une déclaration récente du député de Kingston et les Îles m'inquiète un peu lorsque celle-ci dit qu'il y a place dans le Parti progressiste conservateur fédéral pour «des vues opposées sur la question controversée de la langue française». Monsieur le Président, il faudrait quand même que le Parti progressiste conservateur se branche une fois pour toutes, s'il est le moins honnête, face à la population. Il me semble que son chef a déjà dit qu'il n'accepterait jamais aucun désaccord à ce sujet, sur des questions aussi fondamentales, dans son parti. Alors, le chef du Parti progressiste conservateur devrait peut-être saisir l'occasion pour clarifier, une fois pour toutes, la situation. Il pourrait également clarifier ses intentions de se présenter dans Central Nova, ou au Québec, ou ailleurs. Il ne semble pas branché là-dessus non plus. Je l'invite même à venir se présenter dans la circonscription de Témiscamingue, s'il manque de choix. Chez nous, on peut l'attendre! Je demanderais donc au chef de l'opposition officielle de vraiment dire à la population où il se situe sur ces deux questions.

Une voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES INSTANCES PRÉSENTÉES À L'URSS PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, au fil des années, diverses motions proposées en vertu de l'article 43 et maintenant de l'article 21 du Règlement ont porté sur le sort des prisonniers politiques en Union soviétique. La plupart de ces motions ont obtenu le consentement unanime de la Chambre pour qu'on y donne suite. Le premier d'entre nous, le Président, pourrait-il donner dans chaque cas, les résultats de ces initiatives?

Certaines des personnes en cause n'ont apparemment obtenu aucun sursis ni même un adoucissement des conditions difficiles dans lesquelles elles sont incarcérées et la plupart sinon tous les détenus ont de graves problèmes de santé. Certains d'entre eux comptent des parents de citoyenneté canadienne et devraient donc pouvoir profiter du programme de réunification des familles.

Toutefois, qui qu'ils soient, ils ont risqué leur vie pour défendre les droits de la personne et méritent donc notre soutien constant et notre intervention, car, comme Andreï Sakharov l'a déclaré: «La paix et la détente sont impossibles si les droits de la personne ne sont pas respectés».

Questions orales

LES RÉFUGIÉS

LES PERSONNES QUI DEMANDENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ—LE PROJET D'AUDIENCES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, depuis plusieurs années, le gouvernement tarde à décider si l'on tiendra des audiences pour les personnes qui demandent le statut de réfugié. Il y a actuellement 12,000 personnes au Canada qui demandent le statut de réfugié, et moins de 400 d'entre elles ont bénéficié d'un projet pilote lancé par le gouvernement il y a un an.

Ce projet pilote est une brillante réussite. Il a permis à des personnes en quête du statut de réfugié de parler directement à un ou plusieurs membres du Comité consultatif du statut de réfugié, ce qui a permis de ramener les délais administratifs d'environ 15 mois à deux mois en moyenne; c'est très intéressant pour les réfugiés et, dans certains cas, pour leur famille, ainsi que pour le ministère, qui doit payer le personnel et supporter les frais d'entretien des réfugiés en attendant la décision.

Le programme a été extrêmement fructueux et pourtant le ministre tarde encore à faire un rapport. Il a promis à plusieurs reprises de faire un rapport sur ce projet et de dire si tous les réfugiés pourront assister à des audiences à peu près analogues. Pourtant, il continue à garder le silence à ce sujet, et il a dit que toutes les questions concernant les réfugiés devraient faire l'objet d'un autre rapport, par un autre...

M. le Président: Le temps de parole du député est malheureusement écoulé.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

LA COURSE À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL—LES RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DES AVIONS DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Des voix: Qui est-ce?

M. Lewis: Peut-être l'un des neuf. Le 11 avril, le premier ministre s'est fait poser des questions au sujet de l'utilisation des avions à réaction du gouvernement par les candidats à la direction du parti libéral. Il a dit cette fois-là que «tout voyage par avion effectué à des fins strictement politiques ne (devait) pas se faire aux frais de la princesse». Le premier ministre suppléant voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que son ministère ou celui des Transports fait respecter ces règles dans l'intérêt des contribuables canadiens?

Des voix: Qui va répondre?